Nations Unies A/49/PV.1

Assemblée générale
Quarante-neuvième session

Documents officiels

1re séance plénière
Mardi 20 septembre 1994, à 15 heures
New York

Président provisoire : M. Insanally . . . . . (Guyana)
Président : M. Essy . . . . . (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 35.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Ouverture de la session par le Chef de la délégation du Guyana

Le Président provisoire *(interprétation de l'anglais)* : Je déclare ouverte la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire *(interprétation de l'anglais)* : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en ce troisième mardi de septembre, nous commémorions aussi la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Point 115 de l'ordre du jour provisoire
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/49/400)

Le Président provisoire *(interprétation de l'anglais)* : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, et conformément à la pratique établie, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/49/400 qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 14 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

> «Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur

94-86365 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées.»

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoir des représentants à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale (article 28) :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire *(interprétation de l'anglais)* : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la quarante-neuvième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des États Membres suivants : Chine, Fidji, Honduras, Namibie, Portugal, Fédération de Russie, Suriname, Togo et États-Unis d'Amérique.

Puis-je considérer que les États que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président de l'Assemblée générale

Le Président provisoire *(interprétation de l'anglais)* : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session doit être élu parmi les représentants des États d'Afrique.

À cet égard, le Président du Groupe des États d'Afrique m'a informé que ce groupe appuie la candidature de Son Excellence M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare donc S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, élu Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session par acclamation

Je présente mes plus sincères félicitations à M. Amara Essy, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Essy assume la présidence.

Déclaration de M. Amara Essy, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

Le Président : En accédant à la présidence de la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, je tiens de prime abord à vous adresser mes plus vifs remerciements pour la confiance placée en moi, et à travers ma personne, du témoignage porté à mon pays et à l'Afrique tout entière. Je suis conscient qu'en assumant ces hautes fonctions, c'est à la fois un grand honneur qui m'est fait et une lourde responsabilité qui m'échoit. J'aurai à coeur de m'en acquitter pleinement, comme l'a si bien fait mon prédécesseur, M. Samuel Insanally. Au cours des 12 derniers mois, M. Insanally a donné une nouvelle impulsion aux travaux de l'Assemblée générale et a contribué à relancer la réflexion et l'action dans le domaine du développement et de la coopération internationale. En lui succédant, je m'efforcerai de maintenir l'esprit de concertation et de dialogue insufflé à la quarante-huitième session. Dans l'accomplissement de ma mission, ô combien exaltante mais délicate, je suis convaincu du soutien des États Membres ainsi que de celui du Secrétariat, soutien qui, j'en suis sûr, ne me sera pas compté. Pour ma part, je voudrais vous assurer de mon entière disponibilité à oeuvrer au bon aboutissement de nos travaux.

Alors que se mêlent en nous émotion et volonté de parvenir à nos fins, mes premières pensées vont vers l'Afrique et mon pays, la Côte d'Ivoire. Les valeurs qui sont les siennes sont reflétées dans celles de la communauté internationale dont le symbole vivant est l'Organisation des Nations Unies. La Côte d'Ivoire, que j'ai eu l'insigne honneur de représenter ici pendant plusieurs années, a toujours marqué son attachement à la coopération internationale et s'est toujours investie dans l'oeuvre de notre organisation.

À cette oeuvre fondée sur les valeurs de paix, de tolérance, de dialogue, de dignité de la personne humaine, de justice, d'équité et de solidarité, comment ne pas associer le nom de Félix Houphouet-Boigny? Fort des enseignements reçus auprès du premier Président de la République de Côte d'Ivoire, j'exercerai mes responsabilités en gardant à l'esprit son message politique si proche de celui proclamé par la Charte des Nations Unies. Son héritage, qui fonde en Côte d'Ivoire un État de droit, reste entier.

Aussi la remarquable succession opérée en Côte d'Ivoire par la stricte application de la loi constitutionnelle nous remplit-elle d'une fierté légitime. Le processus démocratique qui a vu arriver au pouvoir S. E. M. Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire, a prouvé au monde le degré de maturité de notre peuple. Digne continuateur de l'oeuvre gigantesque de son illustre prédécesseur, économiste émérite, diplomate de carrière, homme politique, le Président Henri Konan Bédié est en prise directe avec les problèmes de notre temps. Face aux défis auxquels notre monde est confronté, il saura apporter — et la communauté internationale le percevra rapidement — sa contribution éclairée.

L'accélération de l'histoire opérée depuis la fin de la guerre froide a brouillé nos repères au point de rendre impérieuse la nécessité d'affirmer, voire de revendiquer l'application des principes fondamentaux ayant présidé à la création de notre organisation en 1945. C'est dire à quel point la Charte de San Francisco reste actuelle. En y faisant référence, j'ai conscience des changements considérables intervenus sur la scène internationale au cours des cinq dernières décennies. J'ai également à l'esprit les mutations profondes opérées au sein de notre organisation, dont le quasi-quadruplement du nombre des Membres n'est pas le moindre.

Certes, ces bouleversements nous imposent une adaptation progressive, d'ailleurs amorcée, des fonctions, de la mission, des méthodes de travail de notre organisation. Mais, sous peine de voir l'ONU s'engager sur la voie de l'obsolescence, ces mutations devront s'opérer dans la stricte fidélité à la Charte du 26 juin 1945.

Au moment où les égoïsmes nationaux s'affirment et où les valeurs de solidarité s'estompent, l'ONU demeure l'ultime recours. La solidarité et la coopération sur lesquelles se fonde la Charte doivent donc inspirer nos actions. C'est à nous, représentants des États Membres à l'Assemblée générale, organe essentiel de l'Organisation, qu'il appartient de prendre la mesure des attentes, des espérances, des urgences de nos peuples, et d'y apporter les réponses appropriées. Les défis à relever, dont les interactions ajoutent à leur complexité, sont multiples et imprévisibles. L'idée de solidarité prend donc tout son sens si nous voulons assurer l'édification d'une véritable communauté des nations.

De la fin des confrontations idéologiques à l'instauration d'un monde de paix et d'une communauté de destin, le passage ne s'avère guère aisé. Les dérives perceptibles dès la fin de la guerre froide semblent se confirmer et les plus évidentes en sont la multiplication des guerres civiles. Ainsi, sur les 82 conflits répertoriés ces trois dernières années, 79 sont des conflits internes dont les évolutions ont abouti, comme dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, à des politiques systématiques de purification ethnique, voire de génocide. Mais ces conflits ne constituent qu'un des aspects des dérives de notre monde. Dans les pays de l'hémisphère Nord comme dans ceux du Sud, on assiste à la montée de l'intolérance, de la xénophobie, en un mot de la peur de la différence, de toutes les différences : de couleur de peau, de langue, d'ethnie ou de sexe. À noter, par ailleurs, les frustrations multiples, individuelles et collectives, nées de l'extension de la pauvreté, de l'exclusion et des injustices sociales. Le terreau sur lequel croit la misère humaine engendre des menaces à la sécurité du monde, telles que la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles, l'accélération de l'exode rural, la poussée des bidonvilles à la périphérie des grandes métropoles, la violence urbaine, la désintégration du tissu social et l'abus des stupéfiants. Le terrorisme international, la prolifération nucléaire, l'extension des pandémies, le chômage, la famine, les catastrophes naturelles, la démographie non maîtrisée sont le lot des préoccupations du moment. Certes, nombre de ces menaces globales ne sont pas nouvelles. Certes, certaines ont été occultées et contenues dans l'oppression et le silence durant la guerre froide. Elles resurgissent sous les aspects les plus alarmants pour l'humanité.

Heureusement, la fin de la guerre froide a favorisé le retour de la paix entre les nations, et comment ne pas se réjouir des progrès considérables réalisés sur le chemin de la paix? La situation au Proche-Orient, le recouvrement de l'autorité de la Palestine à Gaza et à Jéricho, l'Accord récent signé entre Israël et la Jordanie, la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en sont les illustrations les plus marquantes. L'aboutissement de ce processus devrait être la conclusion d'une paix globale fondée sur le respect des droits nationaux des Palestiniens et la normalisation des relations entre tous les États de la région.

Comment ne pas évoquer également l'immense espérance qui s'est matérialisée en avril 1994 en Afrique du Sud avec l'organisation d'élections législatives libres et pluralistes qui ont définitivement scellé le destin de ce qui fut le bastion du racisme et de l'apartheid, et qui, à ce titre, a constitué pendant des décennies un affront à la conscience universelle.

C'est le moment de saluer la part que l'Assemblée générale a prise dans un combat dont l'enjeu fondamental n'était rien moins que la dignité de la personne humaine. Souhaitons également que le dialogue qui s'ébauche en Irlande puisse ramener la paix sur cette terre meurtrie. Enfin, depuis quelques heures, les perspectives de restauration de la légalité constitutionnelle en Haïti sont de plus en plus réelles. La mise en application de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité traduit la victoire du droit sur la force et la violence, ainsi que la primauté de la légitimité démocratique sur l'arbitraire politique.

La nouvelle donne internationale favorise le rôle de l'ONU, qui apparaît comme l'organe idéal pour traduire la volonté de la communauté internationale d'oeuvrer à la construction de la paix et à la poursuite d'un développement humain durable. Ces deux objectifs sont indissociables et interdépendants, ainsi que l'a relevé le Secrétaire général dans son Agenda pour la paix et dans son projet d'Agenda pour le développement, à savoir que «la paix est aussi essentielle pour le développement que le développement l'est pour la paix». J'ajoute, pour ma part, qu'il n'y a pas de paix intérieure durable sans création d'un État de droit.

Les valeurs morales réaffirmées à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en juin 1993, sont celles ayant prévalu à l'adoption des mesures favorisant la démocratisation, la reconnaissance des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

La création d'un Haut Commissariat aux droits de l'homme a, certes, des aspects positifs quant à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Cependant, il faudrait éviter de retomber dans le piège du mimétisme qui, comme à l'indépendance des pays africains en 1960, avait conduit à copier des modèles politiques extérieurs, sans tenir compte des paramètres historiques, sociologiques ou culturels des peuples destinataires.

Il est bon de reconnaître le rôle actif des mouvements associatifs dans la consolidation de la démocratie et de la paix. La vague de démocratisation à laquelle nous assistons depuis 1989 demeure très fragile parce qu'elle concerne pour l'essentiel des pays en développement. Si le processus démocratique ne parvient pas rapidement à étancher la soif de justice et d'équité des populations déshéritées de la planète, alors il est à craindre que des situations incontrôlables ne surgissent pour freiner la démocratie. Que pourrait en effet signifier aux yeux de ces populations, si ne n'est des mots et de vaines abstractions, les valeurs de paix, de liberté, de justice et d'égalité, lorsqu'elles ne se traduisent pas par une amélioration concrète de leurs conditions de vie?

Le souci permanent de notre organisation de promouvoir et de garantir la paix, l'amène à entreprendre des actions louables qui, ces dernières années, se sont intensifiées d'une manière significative.

Les réactions mitigées que suscitent parfois les interventions en matière de maintien de la paix ne doivent pas nous empêcher de rendre justice à notre organisation pour ses efforts dans ce domaine.

En moins de quatre années, nous avons assisté à une véritable révolution dans le mode d'intervention de l'ONU. Cette dernière n'a jamais été autant sollicitée pour mettre fin à des conflits, pour désamorcer des crises ou pour entreprendre la recherche de solutions politiques. Elle a, au fil des ans, et à travers les expériences accumulées ici et là, fait montre d'une grande capacité d'adaptation aux situations complexes auxquelles elle fait face. Malgré tout, il est de bon ton de stigmatiser l'ONU alors même que la responsabilité des États Membres est directement engagée dans ses actions. Avons-nous toujours eu conscience des conséquences des décisions prises? N'avons-nous pas agi en fonction d'intérêts particuliers? Un franc débat s'impose sur les questions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans cette optique, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales s'avère indispensable et les efforts déployés par le Secrétaire général à cette fin doivent être salués. La collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales a été renforcée. Il conviendrait de poursuivre cet effort pour une meilleure articulation des actions dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits.

L'Assemblée générale est le dépositaire des intérêts de la communauté internationale. Aussi, tout exercice de restructuration des organes de notre organisation gagnerait-il à être mené en harmonie avec elle. Mais le plus important à mes yeux demeure l'action des Nations Unies en faveur du développement.

Et toute réflexion concernant ce domaine a nécessairement pour toile de fond l'évaluation préalable du système économique international dont les bases institutionnelles ont été jetées à l'issue de la seconde guerre mondiale. À 50 ans de distance, et au regard des bouleversements enregistrés dans l'économie mondiale, il est évident que ce système a besoin d'être rénové. Les ambitieux projets de refonte globale élaborés dans le passé n'ont pas trouvé de prolongement concret. Le plus flagrant des échecs ayant été, sans nul doute, le sommet Nord-Sud de Cancun, en octobre 1981, et dont l'un des promoteurs constatait récemment que les décisions prises alors «se sont heurtées à d'immenses intérêts et sont pratiquement restées lettre morte».

La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), décidée lors de la conclusion de l'Uruguay Round, est cependant à relever. L'OMC est appelée à devenir dans le domaine des échanges l'une de ces instances régulatrices dont l'économie internationale a un besoin pressant. De même, devrait s'approfondir la réflexion sur les missions et fonctions des organisations relevant du groupe de Bretton-Woods ainsi que sur le concept de sécurité économique globale.

Compte tenu des disparités dans les niveaux de développement — je rappelle que les pays du Nord regroupent un cinquième de la population mondiale, mais qu'ils détiennent les quatre cinquièmes de ses revenus — on pouvait légitimement penser que la fin de la guerre froide coïnciderait avec une mobilisation sans précédent de la communauté internationale en faveur du développement, d'autant plus que la diminution constante des dépenses militaires mondiales depuis 1987 — environ 3,6 % par an — a permis de dégager, au titre des «dividendes de la paix», des revenus dont le montant cumulé atteint aujourd'hui 936 milliards de dollars.

Ces sommes considérables n'ont malheureusement pas été affectées au développement. Et loin de se rapprocher de l'objectif de 0,7 % du PNB des États, l'aide publique au développement a régressé, et de 0,38 % du PNB en 1980 est passée à 0,33 % en 1992-1993. Selon le rapport du Secrétaire général en mai 1994, à la demande de l'Assemblée, un déclin généralisé de 10 à 20 % des contributions volontaires reçues par les agences et programmes de développement des Nations Unies a été enregistré. J'ajouterai enfin que la croissance exponentielle, depuis trois ans, des fonds affectés au financement des opérations de maintien de la paix et à l'aide d'urgence obère lourdement les efforts des Nations Unies dans le domaine du développement. Plus des deux tiers des 7 milliards de dollars reçus en 1992 par le système des Nations Unies, et cela compte non tenu des organisations du groupe de Bretton-Woods, ont été affectés au maintien de la paix et à l'assistance humanitaire. Il faut souligner qu'en 1992, les pays en développement ont versé 160 milliards de dollars au titre du remboursement de la dette, soit deux fois et demi le montant de l'aide dont ils ont bénéficié.

Au vu de ce tableau, on comprend que mon prédécesseur, M. Insanally, ait pu faire état d'un sentiment très répandu de désenchantement et de désillusion à l'égard de l'action des Nations Unies dans le domaine du développement.

Paradoxalement, ce qu'on a coutume d'appeler la lassitude des donateurs coïncide avec une période féconde de renouvellement des méthodes, des approches et des stratégies prévalant au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération pour le développement. Je n'en donnerai que quelques exemples les plus significatifs. Depuis 1990, date de sa première parution, le rapport annuel sur le développement humain du PNUD s'attache à dépasser l'abstraction des données statistiques pour s'efforcer d'appréhender la réalité du développement dans la vie quotidienne des individus.

En matière d'actions opérationnelles enfin, on assiste à de notables progrès dans «l'approche intégrée» à l'échelle nationale, laquelle, entre autres, vise, grâce à l'instauration d'un dialogue approfondi avec les autorités des pays concernés, à mieux identifier les priorités sectorielles, à coordonner les interventions des différents bailleurs de fonds et à promouvoir l'exécution nationale des projets de développement.

Par des approches novatrices, comme celles fondées sur la notion de développement durable et de sécurité humaine que viendra préciser et enrichir le débat en cours sur l'Agenda pour le développement, les Nations Unies seront désormais en mesure d'administrer la preuve de leur capacité à répondre aux défis globaux évoqués précédemment. En témoignent notamment les conclusions sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et celle, plus récente, sur la population et le développement social. De même le prochain Sommet mondial sur le développement social, à Copenhague, en mars 1995, devra-t-il nous permettre de faire prévaloir une conception du développement axée sur la sécurité humaine.

Au-delà des progrès sensibles accomplis par les Nations Unies, il n'en demeure pas moins que des difficultés de financement des programmes adoptés dans le cadre d'Action 21 persistent et font penser que les pays donateurs n'ont pas tenu leurs engagements.

Je ne saurais conclure mes propos sur le développement sans évoquer plus particulièrement le cas de l'Afrique qui rassemble 90 % des pays les moins avancés (PMA). L'Afrique est un continent martyr — au sens littéral du terme — qui a connu et connaît toujours les plaies de la misère absolue, des calamités naturelles, des migrations et exodes en masse, du prêt-à-porter idéologique ayant justifié l'oppression interne et parfois le génocide. Le regard que portent sur elle les médias internationaux oscille entre la compassion, le voyeurisme et la lassitude. Combien de fois n'ai-je pas entendu ou lu au cours des dernières années que le continent qui est le mien était à la dérive, en perdition, voire à «l'agonie».

En dépit de ce tableau négatif, je suis convaincu que les tendances observées depuis la crise des années 80 sont en passe de s'inverser : malgré ses nombreuses blessures ouvertes — en particulier en Angola, au Libéria, au Rwanda et en Somalie — l'Afrique reprend confiance et s'attache à tracer elle-même les lignes de son avenir.

Tout d'abord, l'Afrique connaît désormais les défis multidimensionnels auxquels elle est confrontée ainsi que les stratégies à mettre en oeuvre pour les relever. Dans les projets en cours d'élaboration dans notre organisation, et dont certains ont été engagés dans leur phase d'exécution, il faudra poursuivre nos efforts. Je pense tout particulièrement au Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et à son corollaire, le Fonds de diversification des produits de base dont les données doivent être réexaminées.

À la libéralisation de nos économies doit nécessairement correspondre l'ouverture de nouveaux espaces politiques propres à assurer la participation des populations. C'est là un autre défi que les pays africains, dans leur grande majorité, ont su relever au tournant de la présente décennie. Les régimes de parti unique sont aujourd'hui devenus l'exception sur le continent et le pluralisme, la règle. Les sociétés civiles s'affermissent et s'enracinent partout. La plupart des gouvernements procèdent à des élections libres et pluralistes. La séparation des pouvoirs devient plus effective. Bref, le principe de la responsabilité des dirigeants africains vis-à-vis de leurs peuples s'impose désormais, sous le regard attentif d'une presse aux tendances diverses et en plein essor. Certes, la voie du pluralisme n'est pas toujours aisée : les forces politiques ont parfois du mal à se dégager du système légué par les régimes de parti unique, et la liberté de l'information n'est pas toujours bien comprise. Cependant, en quelques années, la démocratie a accompli des progrès remarquables en Afrique.

C'est sur la base de cet effort d'assainissement économique et politique que l'Afrique s'attaque à d'autres défis, en particulier ceux de la protection de l'environnement, un domaine dans lequel les peuples africains, de par leur communion traditionnelle avec la nature, auront le mieux été sensibles, désormais plus conscients des enjeux écologiques.

Victimes pendant de longs siècles de la traite, de la colonisation et du choc des civilisations, les Africains, dans leur résistance solidaire, ont toujours rêvé de l'unité. Face aux grands ensembles politico-économiques et culturels qui se dessinent dans les autres régions de la planète, les États africains ont jeté les bases de l'intégration régionale et sous-régionale. Il conviendrait d'aller résolument de l'avant et de traduire dans la réalité le projet adopté par l'OUA en juin 1991 d'une Communauté économique africaine. La marche vers l'intégration économique et politique du continent apporterait également une solution aux problèmes politiques engendrés par la colonisation à laquelle nous devons des frontières dont Félix Houphouet-Boigny disait qu'elles étaient des «cicatrices indélébiles de l'histoire».

L'Afrique, vous le percevez bien, n'est ni résignée, ni inerte face à ses immenses difficultés. Elle se ressaisit pour assumer elle-même ses responsabilités et prendre en main son destin en imaginant ses propres solutions non sans, toutefois, l'appui actif de la communauté internationale.

Au moment où les peuples africains acceptent les plus grands sacrifices, la communauté internationale ne devrait pas céder au désenchantement et à la lassitude. Plus que jamais la solidarité des peuples doit être affirmée et concrétisée. Permettez-moi donc de reprendre à mon compte une métaphore utilisée par l'ancien Premier ministre japonais, M. Hosokawa, dans son allocution à la Conférence internationale de Tokyo sur l'Afrique. M. Hosakawa avait évoqué un proverbe japonais qui dit

> «qu'une flèche seule peut facilement se briser mais que trois flèches mises ensemble ne se cassent pas.»

avant d'ajouter

> «Une clef à la solution des problèmes auxquels fait face l'Afrique pourrait se trouver dans ces trois flèches

: les efforts des gouvernements africains, la participation active des peuples africains et les soutiens chaleureux de la communauté internationale.»

1995 sera une année-charnière pour notre organisation. Outre la célébration de son cinquantième anniversaire et de l'Année des Nations Unies pour la tolérance, l'ONU convoquera le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes. Ces différents rendez-vous devraient se traduire par des engagements assortis de mesures concrètes en faveur de la promotion de la personne humaine et de la solidarité internationale.

Je suis, pour ma part, convaincu que les États Membres sauront mettre l'ONU en accord avec les urgences et défis contemporains. En prononçant ces paroles, je ne peux m'empêcher de penser à une phrase de l'écrivain français Albert Camus: «Alors qu'ils pouvaient tout, ils ont osé si peu». Faisons en sorte que les générations futures n'aient pas un jour à prononcer un tel jugement à notre égard, parce que nous n'aurons pas voulu assumer les obligations contractées avec nos peuples, dont les Nations Unies incarnent et représentent la volonté générale.

La séance est levée à 16 h 10.